

MERCI DE RETOURNER CE DOSSIER DÛMENT REMPLI

Sur la plateforme de candidature :

<https://grand-challenge-ecoles-ingenieurs.plateformecandidature.com>

Date limite de dépôt des dossiers : **14 mars 2025**

PRÉSENTATION

Le Grand Challenge des Ecoles d'Ingénieurs 2025 a pour but de mettre en lumière les projets innovants des élèves ingénieurs et des jeunes ingénieurs prometteurs !

Les Ecoles d'ingénieurs en France Métropolitaine soutiennent ce concours en sélectionnant des projets développés ou mis en œuvre par leurs élèves en cours de scolarités et anciens élèves afin qu'ils présentent un dossier de candidature.

Cette année, il est possible de participer à notre concours en qualité d'**élève ingénieur** (élève encore en formation) ou de **jeune ingénieur prometteur (alumni)** (ayant obtenu son diplôme depuis trois ans au maximum). La participation se fait par équipe de maximum 6 élèves / alumni.

Le concours comporte :

- **5 catégories** différentes qui sont accessibles aux élèves encore en formation
- **1 catégorie** accessible à la fois aux élèves ingénieurs et aux jeunes ingénieurs
- **1 catégorie** qui est uniquement réservée aux jeunes ingénieurs prometteurs

Nouveauté 2025 ! Les trois équipes nommées dans chaque catégorie auront la chance de pitcher leur projet devant un **Jury d'Expert** pour se disputer le prix final et recevoir le **trophée** pendant la cérémonie de remise de prix. Pour autant, tous les candidats ayant déposé une candidature seront conviés pour un **atelier participatif** focalisé sur le recrutement avec nos partenaires ! Financement, lancement, création, organisation, technique... les candidats bénéficieront des précieux conseils d'experts renommés du monde de l'Industrie qui viendront les aider à donner vie à leur projet !

A ne pas manquer : **la table ronde** sur **l'attractivité** des métiers de l'industrie juste avant la cérémonie de remise de prix !

Le jour de l'évènement, soit le 15 mai 2025

Si vous êtes nommés, vous devrez vous rendre disponible à partir de 14h00

Si vous n'êtes pas nommés, vous serez conviés à partir de 18h00

Ce concours organisé par la société **Groupe Industrie Services Info** (ci-après l'Organisateur) est ouvert à toutes les écoles d'ingénieurs en France. L'inscription au concours est gratuite.

1. IDENTIFICATION DU CANDIDAT

1. Équipe - Élèves ingénieurs ☐

Ingénieurs prometteurs ☐

(1 à 6 personnes maximum par dossier de candidature)

Candidat :

Prénom :

Nom :

École ayant sélectionné la candidature

Formation / Spécialité :

Téléphone :

E-mail :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Candidat :

Prénom :

Nom :

École ayant sélectionné la candidature

Formation / Spécialité :

Téléphone :

E-mail :

Adresse :

Code postal :

Ville :

DOSSIER DE CANDIDATURE



Candidat :

Prénom :

Nom :

École ayant sélectionné la candidature

Formation / Spécialité :

Téléphone :

E-mail :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Candidat :

Prénom :

Nom :

École ayant sélectionné la candidature

Formation / Spécialité :

Téléphone :

E-mail :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Candidat :

Prénom :

Nom :

École ayant sélectionné la candidature

Formation / Spécialité :

Téléphone :

E-mail :

Adresse :

DOSSIER DE CANDIDATURE



Code postal :

Ville :

Candidat :

Prénom :

Nom :

École ayant sélectionné la candidature

Formation / Spécialité :

Téléphone :

E-mail :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Les élèves-ingénieurs devront impérativement fournir une copie de leur carte d'étudiant en cours de validité.

Données à caractère personnel

Les informations à caractère personnel des candidats recueillies ci-dessus dans le cadre du présent concours sont traitées conformément aux réglementations en vigueur. Elles sont nécessaires à la prise en compte et au traitement de leur candidature. Ces données font l'objet d'un traitement automatisé et sont conservées dans un fichier informatique que :

- L'Organisateur pourra utiliser afin d'envoyer aux candidats **personnes physiques** des propositions en vue de participer à des événements professionnels ou pour des produits et/ou services utiles à leur activité professionnelle.
- L'Organisateur ou toute société du groupe Infopro Digital pourra utiliser pour leur compte ou celui de leurs clients afin de proposer aux candidats **personnes morales** des propositions en vue de participer à des événements professionnels ou pour des produits et/ou services utiles à leur activité professionnelle ainsi que les intégrer dans des annuaires professionnels.
- **Vous acceptez que vos données à caractère personnel dont votre email soient transmises aux partenaires d'Infopro Digital afin de vous proposer des produits ou des services analogues et/ou utiles à vos activités :**

☐ OUI ☐ NON

Tous les candidats disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données les concernant et peuvent exercer ce droit par demande écrite adressée à l'adresse suivante :

cnil.evenements@infopro-digital.com

La Charte Données Personnelles du groupe Infopro Digital est accessible à l'adresse suivante :

<https://www.infopro-digital.com/fr/rgpd/>

2. AUTORISATION

Par la présente, l'équipe candidate (élèves ingénieurs ou ingénieurs prometteurs) :

a) Déclare et garantit être titulaire et/ou avoir obtenu :

- toutes les autorisations des titulaires des droits de propriété intellectuelle ou industrielle (notamment **brevets**, marques, dessins et modèles, photos, droits d'auteur, vidéos.... y compris des prestataires éventuellement intervenus dans le projet présenté et/ ou de l'entreprise/organisme dans laquelle/lequel la solution / campagne a été développée) attachés aux projets présentés ainsi qu'à tout élément du dossier de candidature,
- **l'autorisation de chacun des candidats personnes physiques pour le dépôt de sa candidature au concours et pour la reproduction et la représentation de son image, son nom, son prénom, son titre, de photographies et vidéos le représentant,**

b) Autorise l'Organisateur à reproduire et représenter ces éléments lors de la remise des Trophées, dans ses magazines *L'Usine Nouvelle* et *Industrie & Technologies* et sur ses sites internet www.usinenouvelle.com et www.industrie-techno.com ainsi que dans tout autre média quel qu'en soit le support susceptible de traiter du GRAND CHALLENGE DES ECOLES D'INGENIEURS 2025 et notamment les documents promotionnels des éditions suivantes. Ces autorisations devront pouvoir intervenir sans obligation d'aucune sorte à la charge de l'Organisateur, en conséquence, garantit l'Organisateur de tout recours à l'égard de ce qui précède,

☐ **En déposant sa candidature, reconnaît avoir pris connaissance et accepte sans réserve le règlement du concours**

3. CATÉGORIE(S) DANS LAQUELLE LA CANDIDATURE EST PRÉSENTÉE

☐ **CHALLENGE ENVIRONNEMENT & ENERGIES (accessible uniquement aux élèves ingénieurs)**

Récompense les projets développés qui apportent des solutions innovantes pour répondre aux enjeux environnementaux et énergétiques. Ces projets doivent contribuer à la transition écologique et énergétique en mettant l'accent sur la durabilité, l'efficacité énergétique, une meilleure utilisation des ressources renouvelables et de la protection de l'environnement. Énergies renouvelables, Efficacité énergétique, Réduction de l'empreinte carbone, Impact écologique des activités spatiales, Gestion durable des ressources, Technologies vertes et smart grids, Economie circulaire, Biodiversité et écosystèmes.

☐ **CHALLENGE SECURITE ET DEFENSE (accessible uniquement aux élèves ingénieurs)**

Distingue les projets innovants qui contribuent à renforcer la protection des citoyens, des infrastructures, et des données. Ces projets doivent proposer des solutions technologiques visant à améliorer la sécurité publique, la défense nationale, la cybersécurité ou encore la résilience face aux menaces actuelles, qu'elles soient physiques, numériques ou liées aux nouvelles formes de conflit. Cyberdéfense et cybersécurité, Sécurité physique et surveillance, Technologies de défense avancée, Défense et sécurité spatiale, Prévention et gestion des crises, Intelligence artificielle et sécurité prédictive, Résilience et protection des infrastructures critiques.

☐ **CHALLENGE INNOVATION SANTE (accessible uniquement aux élèves ingénieurs)**

Récompense les projets développés qui apportent des solutions innovantes pour relever les défis actuels du secteur de la santé. Ces projets doivent intégrer des technologies avancées pour améliorer la qualité des soins, l'accès aux services de santé, et la gestion des ressources médicales, tout en promouvant une approche durable et centrée sur le patient. Technologies médicales, E-santé et télémédecine, Recherche et exploration spatiale au service de la santé, Santé personnalisée, Prévention et bien-être, Biotechnologies, Agro-alimentaire, Pharmacie, Innovation pour aider au traitement d'un handicap.

☐ **CHALLENGE ECOMOBILITE (accessible uniquement aux élèves ingénieurs)**

Les projets soumis doivent proposer des solutions technologiques, des modèles ou des concepts permettant de répondre aux défis actuels et futurs de la mobilité, en tenant compte des besoins croissants de réduction de l'empreinte carbone, d'amélioration de la qualité de vie, et de développement de nouvelles infrastructures de transport plus intelligentes, accessibles et écologiques. Sur la route, l'eau, dans les airs, sur les rails.

☐ **CHALLENGE INGENIERIE 4.0 et TECHNOLOGIES DE PRODUCTION (accessible uniquement aux élèves ingénieurs)**

Met à l'honneur des projets innovants utilisant les technologies avancées de l'industrie 4.0 pour transformer les processus de production et repenser le modèle industriel traditionnel. Ce trophée récompense les solutions qui intègrent des technologies de pointe telles que l'Internet des objets (IoT), l'intelligence artificielle, la robotique, l'automatisation, le cloud computing, la fabrication et l'assemblage dans l'espace et la fabrication additive (impression 3D), afin de créer des environnements de production plus intelligents, plus flexibles et plus durables.

☐ **CHALLENGE ALUMNI (accessible uniquement aux ingénieurs prometteurs)**

S'adresse à tous les alumni ayant déjà obtenu leur diplôme depuis un maximum de trois ans et qui présentent un projet répondant à l'une des cinq catégories précédentes. Ce trophée récompense une solution innovante et professionnelle qui a déjà été mise en place au sein d'une entreprise ou lors d'un projet entrepreneurial. (Le projet doit pouvoir rentrer dans l'une des catégories ci-dessus, néanmoins tous les dossiers candidats dans cette catégorie seront jugés ensemble)

❑ **CHALLENGE DES AMBASSADEURS DE L'INDUSTRIE (accessible aux élèves ingénieurs et aux ingénieurs prometteurs)**

Récompense une campagne de promotion innovante et impactante pour valoriser l'industrie, ses métiers et ses missions aussi bien sur Terre que dans l'espace. Ce trophée vise à encourager les jeunes talents à changer la perception du public sur l'industrie, à promouvoir les opportunités qu'elle offre, et à inspirer de nouvelles vocations, en mettant en lumière les aspects innovants, technologiques et durables de ce secteur clé. La campagne peut prendre la forme de vidéos, d'affiches, de publications sur les réseaux sociaux, de podcasts ou d'autres supports de communication originaux.

4. DESCRIPTION DU PROJET

- **NOM DU PROJET :**
- **CANDIDAT(S) :**
- **ECOLE :**
- **BRÈVE DESCRIPTION DU PROJET – PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES :**

- **DATE DE COMMENCEMENT DU PROJET :**
- **UNIQUEMENT pour la catégorie Challenge des Ambassadeurs** : fournir une vidéo de 2 minutes format **MP4** présentant la campagne, ses objectifs, et ses réalisations.
- **CARACTÈRE INNOVANT DU PROJET :**
- **RÉSULTATS DÉJÀ CONSTATÉS ET/OU ATTENDUS** (Gains, ROI, avantage concurrentiel, bénéfice pour le client...) :
- **SOLUTIONS TECHNOLOGIQUES UTILISÉES OU NOUVEAUX USAGES ?**

- **VOTRE PROJET A-T-IL FAIT L'OBJET D'UN DÉPÔT DE BREVET (Précisez les numéros et dates) :**

- **POURQUOI PENSEZ-VOUS QUE VOTRE CANDIDATURE MÉRITE D'ÊTRE RETENUE ?**

- **EST-CE QUE CE PROJET A ÉGALEMENT UN IMPACT POSITIF POUR L'ENVIRONNEMENT ? SI OUI ? DANS QUELLE MESURE ?**

+ FOURNIR EN ANNEXE (facultatif)

Pour compléter votre candidature, il est conseillé de joindre tout document complémentaire permettant au comité de pré-sélection de mieux apprécier la démarche de votre projet : photographie, vidéo, bilan final de projet, brevet, article de presse, preuve de concept, rapport d'évaluation, ou tout document complémentaire que les candidats souhaitent porter à la connaissance du comité de pré-sélection.

REGLEMENT GRAND CHALLENGE DES ECOLES D'INGENIEURS

ARTICLE 1 - ORGANISATEUR

Le GRAND CHALLENGE DES ECOLES D'INGENIEURS est organisé du 5 décembre 2024 au 15 mai 2025 par GROUPE INDUSTRIE SERVICES INFO, SAS au capital de 38 628 352 €, immatriculée au RCS de Créteil sous le numéro 442 233 417, dont le siège social est situé 20 Rue des Aqueducs, 94250 Gentilly (ci-après « l'Organisateur »).

L'inscription au concours est gratuite.

La cérémonie de remise des prix se tiendra le 15 mai 2025 à Paris.

Le GRAND CHALLENGE est présenté sur les sites internet www.usinenouvelle.com et www.industrie-techno.com, sites internet du groupe INFOPRO DIGITAL auquel appartient l'Organisateur.

Le GRAND CHALLENGE est organisé avec le soutien des Ecoles d'Ingénieurs de France métropolitaine qui participent à la promotion du concours auprès de leurs élèves et anciens élèves, valident les candidatures et prennent en charge la logistique des déplacements des équipes d'élèves sur le lieu de déroulement du concours le 15 mai 2025.

ARTICLE 2 – OBJET DU CONCOURS

Le GRAND CHALLENGE DES ECOLES D'INGENIEURS 2025 récompense les projets innovants des élèves ingénieurs encore en formation et des ingénieurs prometteurs (alumni) déjà diplômés depuis trois ans au maximum. Ce concours organisé par la société Groupe Industrie Services Info est ouvert à toutes les écoles d'ingénieurs de France.

ARTICLE 3 – CATÉGORIES DE PRIX

Sous réserve d'un nombre de candidatures suffisant, l'Organisateur décernera 7 Prix spécifiques ouverts à candidature.

☐ CHALLENGE ENVIRONNEMENT & ENERGIES – Elèves Ingénieurs

Récompense les projets développés qui apportent des solutions innovantes pour répondre aux enjeux environnementaux et énergétiques. Ces projets doivent contribuer à la transition écologique et

énergétique en mettant l'accent sur la durabilité, l'efficacité énergétique, une meilleure utilisation des ressources renouvelables et de la protection de l'environnement. Énergies renouvelables, Efficacité énergétique, Réduction de l'empreinte carbone, Impact écologique des activités spatiales, Gestion durable des ressources, Technologies vertes et smart grids, Economie circulaire, Biodiversité et écosystèmes.

☐ CHALLENGE SECURITE ET DEFENSE– Elèves Ingénieurs

Distingue les projets innovants qui contribuent à renforcer la protection des citoyens, des infrastructures, et des données. Ces projets doivent proposer des solutions technologiques visant à améliorer la sécurité publique, la défense nationale, la cybersécurité ou encore la résilience face aux menaces actuelles, qu'elles soient physiques, numériques ou liées aux nouvelles formes de conflit. Cyberdéfense et cybersécurité, Sécurité physique et surveillance, Technologies de défense avancée, Défense et sécurité spatiale, Prévention et gestion des crises, Intelligence artificielle et sécurité prédictive, Résilience et protection des infrastructures critiques.

☐ CHALLENGE INNOVATION SANTE – Elèves Ingénieurs

Récompense les projets développés qui apportent des solutions innovantes pour relever les défis actuels du secteur de la santé. Ces projets doivent intégrer des technologies avancées pour améliorer la qualité des soins, l'accès aux services de santé, et la gestion des ressources médicales, tout en promouvant une approche durable et centrée sur le patient. Technologies médicales, E-santé et télémédecine, Recherche et exploration spatiale au service de la santé, Santé personnalisée, Prévention et bien-être, Biotechnologies, Agro-alimentaire, Pharmacie, Innovation pour aider au traitement d'un handicap.

☐ CHALLENGE ECOMOBILITE– Elèves Ingénieurs

Les projets soumis doivent proposer des solutions technologiques, des modèles ou des concepts permettant de répondre aux défis actuels et futurs de la mobilité, en tenant compte des besoins croissants de réduction de l'empreinte carbone, d'amélioration de la qualité de vie, et de développement de nouvelles infrastructures de transport plus intelligentes, accessibles et écologiques. Sur la route, l'eau, dans les airs, sur les rails.

☐ CHALLENGE INGENIERIE 4.0 et TECHNOLOGIES DE PRODUCTION – Elèves Ingénieurs

Récompense le Met à l'honneur des projets innovants utilisant les technologies avancées de l'industrie 4.0 pour transformer les processus de production et repenser le modèle industriel traditionnel. Ce trophée récompense les solutions qui intègrent des technologies de pointe telles que l'Internet des objets (IoT), l'intelligence artificielle, la robotique, l'automatisation, le cloud computing, la fabrication et l'assemblage dans l'espace et la fabrication additive (impression 3D), afin de créer des environnements de production plus intelligents, plus flexibles et plus durables.

☐ CHALLENGE DES ALUMNI Ingénieurs prometteurs

Récompense une solution innovante et professionnelle qui a déjà été mise en place au sein d'une entreprise ou lors d'un projet entrepreneurial correspondant à l'une des cinq catégories précédentes (Environnement & Energie, Sécurité et Défense, Innovation Santé, Ecomobilité, Ingénierie 4.0 et Technologies de Production) présentée par une équipe d'anciens élèves ingénieurs (les alumni) ayant obtenu leur diplôme depuis un maximum de trois ans.

❑ CHALLENGE DES AMBASSADEURS DE L'INDUSTRIE – Elèves Ingénieurs et ingénieurs prometteurs

Récompense une campagne de promotion innovante et impactante pour valoriser l'industrie, ses métiers et ses missions aussi bien sur Terre que dans l'espace. Ce trophée vise à encourager les jeunes talents à changer la perception du public sur l'industrie, à promouvoir les opportunités qu'elle offre, et à inspirer de nouvelles vocations, en mettant en lumière les aspects innovants, technologiques et durables de ce secteur clé.

La campagne doit prendre la forme d'une vidéo de 2mn.

Les candidats choisissent de déposer leur dossier de candidature dans la catégorie qui leur paraît correspondre le mieux au projet qu'ils soumettent. Néanmoins, l'Organisateur ou le jury pourra inscrire un candidat dans une autre catégorie que celle à laquelle il a postulé s'il juge que son dossier est mieux adapté à une autre catégorie.

L'Organisateur se réserve la possibilité de maintenir, supprimer ou fusionner plusieurs prix en fonction du nombre de dossiers reçus et de leur qualité.

ARTICLE 4 – CANDIDATURE

Pour s'inscrire et participer au concours, le candidat doit obligatoirement :

1) Être :

- Une **équipe de maximum six élèves en cours de scolarité** en école d'ingénieur en France Métropolitaine (carte d'étudiant en cours de validité à fournir)

OU

- **Un ancien élève ingénieur** ayant obtenu son diplôme depuis trois ans maximum au sein d'une école d'ingénieur en France Métropolitaine (copie du diplôme à fournir). Il peut être en poste ou en recherche d'emploi

Un ancien élève ingénieur présentant un dossier doit :

- Être en mesure de démontrer sa participation à la solution faisant l'objet du dépôt de candidature,
- Le cas échéant, avoir obtenu l'autorisation écrite et préalable pour présenter une solution mise en place au sein de l'organisation de son ancien ou actuel employeur.

2) Avoir obtenu la validation de l'Ecole d'ingénieur au sein de laquelle s'effectue / s'est effectué la scolarité.

Les dossiers de candidatures non validés par une école d'ingénieur en France Métropolitaine ne seront pas retenus pour la sélection des candidats.

- 3) Compléter un dossier de candidature au plus tard le **14 mars 2025** sur la plateforme AWARD FORCE/CREATIVE FORCE : <https://grand-challenge-ecoles-ingenieurs.platformecandidature.com/>
Pour la catégorie Challenge des Ambassadeurs uniquement, transmettre en outre une vidéo de 2 minutes format MP4 présentant la campagne, ses objectifs, et ses réalisations.

Chaque école peut valider maximum 7 dossiers :

- 5 dossiers de candidature présentés par des élèves en cours de scolarité
- 1 dossier de candidature d'élève prometteurs / alumni
- 1 dossier dans la catégorie Challenge des Ambassadeurs.

Chaque équipe candidate ne peut déposer qu'un seul dossier de candidature.

Tout dossier de candidature déposé au-delà de la date limite indiquée et/ou tout dossier incomplet ou ne répondant pas aux stipulations du règlement sera rejeté.

ARTICLE 5 – ENGAGEMENT DES CANDIDATS

5.1 a) Les candidats sont tenus d'obtenir, préalablement à l'envoi de leur dossier de candidature, toutes les autorisations nécessaires à la reproduction et à la représentation des éléments constitutifs de leur dossier (notamment et sans que cette liste soit exhaustive : marques, dessins, photos, droits d'auteurs, vidéos, brevets, savoir-faire industriel..., y compris de l'entreprise/organisme dans laquelle/lequel la solution / campagne a été mise en place et des prestataires éventuellement intervenus dans l'opération concernée) lors de la remise des Trophées et dans tous médias (notamment L'Usine Nouvelle et Industries et Technologies), quel qu'en soit le support, susceptibles de traiter du Grand Challenge des Ecoles d'Ingénieurs 2025 dans un but promotionnel ou d'information, ainsi que pour une reproduction, par l'Organisateur sur les documents promotionnels des éditions suivantes de ce concours. Ces utilisations devront pouvoir intervenir sans obligation d'aucune sorte à la charge de la société organisatrice.

b) Chaque personne physique composant une équipe (telle que figurant dans la partie Identification des Candidats du dossier de candidature) déclare autoriser l'Organisateur à reproduire et représenter son image, son nom, son prénom, son titre, de photographies et vidéos le représentant, en particulier les pitches de présentation s'ils sont nommés /lauréats.

Les candidats garantissent l'Organisateur de tout recours à l'égard de ce qui précède, ce dernier ne pouvant en aucun cas être tenu pour responsable d'aucun litige lié à la propriété intellectuelle ou industrielle attachée à l'un des éléments constitutifs d'un dossier de participation au concours ou au droit à l'image et à la vie privée des personnes physiques dont la candidature est proposée.

5.2 L'Organisateur s'engage à ne divulguer aucune information considérée confidentielle par le candidat **qui l'aura expressément signalée comme telle dans son dossier de candidature**. Lesdites informations ne seront portées qu'à la connaissance des personnes en charge de l'organisation du concours (salariés, experts et prestataires de l'Organisateur, jury) et aux seules fins de l'organisation du concours, de la sélection des lauréats.

ARTICLE 6 – DÉSIGNATION DES LAURÉATS

6.1 Désignation des nommés

6.1.1 L'ensemble des dossiers sera examiné par un **comité de pré-sélection** composé de membres de la rédaction du magazine *L'Usine Nouvelle* et *Industrie et Technologies*. Le comité effectuera, pour chacune des catégories, une pré-sélection de candidats qui seront présentés au jury (ci-après les « Nommés »).

La liste des nommés sera mise en ligne sur le site usinenouvelle.com.

Pour effectuer sa pré-sélection, le comité se basera notamment sur les critères suivants :

- Caractère complet du dossier ;
- Ampleur du projet/de la solution au regard des retombées techniques, économiques, industrielles et/ou sociales ou environnementales ;
- Originalité de la démarche innovatrice.

6.1.2 Les Nommés seront informés de leur présélection par e-mail aux adresses mentionnées dans le dossier de candidature.

Ils s'engagent à être présents le 15 mai 2025 à Paris (lieu exact à venir) afin de participer à

- la session de pitch de leurs projets qui se déroulera entre 14h30 et 17h00, ainsi qu'au tournage vidéo de 3 minutes de leur pitch. Les vidéos des nommés seront publiées sur les réseaux sociaux L'Usine Nouvelle Events.
- Un atelier participatif qui sera animé par la rédaction de L'Usine Nouvelle et les partenaires des Trophées entre 18h à 19h afin d'échanger sur le thème du recrutement dans l'industrie.
- La cérémonie de remise de prix qui aura lieu à partir de 20h00 et recevoir le cas échéant leur Trophée.

Un candidat qui ne serait pas présent le 15 mai 2025 à Paris sera automatiquement disqualifié, le pitch en devant le jury devant être réalisé en présentiel.

L'Organisateur ne prend pas en charge les frais de déplacement, d'hébergement et/ou de restauration des équipes nommées. Cependant, dans le cas où l'Ecole d'Ingénieurs située hors Ile de France prend en charge tout ou partie de ses frais, l'Organisateur versera une participation de 400 € TTC par équipe nommée sur présentation de facture accompagnée des justificatifs de dépenses.

6.1.2 Désignation des Lauréats

Le jury, composé de membres sélectionnés par l'Organisateur parmi des représentants de son ou ses partenaires, de personnalités reconnues dans le domaine industriel et scientifique, des dirigeants d'entreprise, d'associations référentes du secteur, et des membres de la rédaction de *L'Usine Nouvelle* et d'*Industrie et Technologies*, se réunira afin d'assister aux pitches des Nommés le 15 mai 2025 afin de désigner les lauréats qui selon annoncés au cours de la soirée.

Les délibérations du jury sont confidentielles et ce dernier n'aura en aucun cas à justifier de ses choix.

Les membres du jury ne pourront participer au vote pour une catégorie dans laquelle ils seraient eux-mêmes ou leurs employés soit candidat, soit impliqué directement ou indirectement.

Le Jury désignera un lauréat par catégorie, étant entendu qu'il se réserve la possibilité de désigner des exæquo ou de ne pas désigner de lauréat.

Le ou les lauréats seront désignés sur la base notamment des critères suivants :

- Importance de l'implication personnelle des candidats, difficultés (matérielles ou psychologiques) rencontrées pour faire aboutir le projet ;
- Temps de développement du projet : de l'idée à la réalisation effective du projet ;
- Brevets déposés en France ou à l'étranger (licences, communications, etc.) ;
- Potentialité d'extension du projet présenté à des secteurs d'activités variés ;

ARTICLE 7 – UTILISATION DE LA DÉNOMINATION « Le GRAND CHALLENGE DES ECOLES D'INGENIEURS »

Seuls les lauréats d'un prix sont autorisés à utiliser les noms et logo « GRAND CHALLENGE DES ECOLES D'INGENIEURS 2025 » sur toute documentation concernant le projet / la solution récompensé(e) pendant une durée limitée d'un (1) an à compter de la remise des Trophées et sous réserve d'indiquer « concours organisé par l'Usine Nouvelle et Industrie & Technologies ».

Les Ecoles d'ingénieurs dont sont issus les lauréats pourront utiliser le logo dans les mêmes limites et conditions.

ARTICLE 8 – DONNÉES A CARACTÈRE PERSONNEL

Les informations à caractère personnel recueillies par l'Organisateur font l'objet d'un traitement informatique dans le cadre de l'organisation du concours. Elles sont nécessaires à notre société pour traiter les inscriptions des candidats au concours et sont enregistrées dans le fichier de l'Organisateur.

- L'Organisateur pourra envoyer aux candidats personnes physiques des propositions en vue de participer à des événements professionnels ou pour des produits et/ou services utiles à leur activité professionnelle.

- L'Organisateur ou toute société du groupe Infopro Digital pourra utiliser pour leur compte ou celui de leurs clients afin de proposer aux candidats **personnes morales** des propositions en vue de participer à des événements professionnels ou pour des produits et/ou services utiles à leur activité professionnelle ainsi que les intégrer dans des annuaires professionnels.

Selon ce qui aura été indiqué dans le dossier de candidature par les candidats **personnes morales**, leurs données à caractère personnel pourront être transmises aux partenaires d'Infopro Digital afin de leurs proposer des produits ou des services analogues dans le cadre de leur activité professionnelle.

Selon ce qui aura été indiqué dans le dossier de candidature par les candidats personnes morales, leurs données à caractère personnel pourront être transmises aux partenaires de l'Organisateur afin de leurs envoyer des propositions pour des produits ou des services analogues dans le cadre de leur activité professionnelle.

Tous les candidats disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données les concernant et peuvent exercer ce droit par demande écrite adressée à : Concours « GRAND CHALLENGE DES ECOLES D'INGENIEURS 2025 », G.I.S.I, service Evènements 20 Rue des Aqueducs, 94250 Gentilly ou à l'adresse mail cnil.evenements@infopro-digital.com.

La Charte Données Personnelles du groupe Infopro Digital est accessible à l'adresse suivante : <https://www.infopro-digital.com/fr/rgpd/>

ARTICLE 9 – RÈGLEMENT - LITIGES

Le fait de s'inscrire au concours implique l'acceptation sans réserve et le respect des dispositions du présent règlement, accessible à tout moment durant la durée du concours sur le site internet <https://grand-challenge-ecoles-ingenieurs.plateformecandidature.com/> ou sur demande auprès de l'Organisateur durant la durée du concours par courrier à l'attention du Service Evènements à l'adresse suivante : Groupe Industrie Services Info – 20 rue des Aqueducs 94250 GENTILLY.

ARTICLE 10 - DIVERS

10.1 - Tout dossier de candidature comportant une anomalie, incomplètement rempli, ou qui n'aura pas été envoyé dans les délais ou validé électroniquement par le candidat sera considéré comme nul et ne sera pas pris en considération pour le concours.

10.2 - L'Organisateur se réserve, notamment en cas de force majeure, le droit d'écourter, prolonger, suspendre, modifier ou annuler le concours.

10.3 - Les candidats, nommés et lauréats autorisent, par avance et sans contrepartie financière, l'Organisateur à utiliser leur nom, prénom, logo, image, voix.... ainsi que les éléments de leur dossier récompensé à des fins promotionnelles, publicitaires ou d'information (notamment dans les manifestations et les publications papier

et/ou web de l'Organisateur) sans que cette faculté puisse être source d'une quelconque obligation à l'égard de l'Organisateur. Elles garantissent ce dernier de tout recours à cet égard.

10.4 - La responsabilité de l'Organisateur ne saurait être engagée du fait d'un dysfonctionnement du service postal (retard d'acheminement ou perte) ou de la destruction totale ou partielle des dossiers de participation par tout autre cas fortuit. De même, la responsabilité de la société organisatrice ne saurait être engagée du fait d'un dysfonctionnement total ou partiel du réseau Internet auquel elle est étrangère et qui empêcherait la validation électronique des candidatures.

10.5 - Les dossiers de candidature ne seront pas retournés.

10.6 - Le présent règlement est soumis à la loi française. L'Organisateur statuera souverainement sur toute difficulté pouvant naître de l'interprétation et/ou de l'application du présent règlement.

Le 04.12.2024